

**STRUCTURES DES
AFFAIRES CIVILES EN
OPERATIONS**

§ INTRODUCTION

Les expériences de l'Armée française dans le domaine des Affaires Civiles sont anciennes. Mises en sommeil dans notre corps de bataille par la guerre froide les A.C. étaient pratiquées par nos forces d'intervention comme la prose de Monsieur Jourdain. Il ne s'agissait pourtant que de tâches d'exécution, les niveaux de conception et de mise en oeuvre des A.C. n'étant pas ou que très peu représentés dans ce domaine. Les structures A.C. n'existaient pas.

Aujourd'hui le choix dans le Livre blanc d'une stratégie de la projection hors de nos frontières et le poids croissant de l'humanitaire dans nos missions conduisent tout naturellement à créer des structures A.C. C'est l'objet de cette étude qui ne couvre que l'organisation en opérations.

§ 0. PLAN DE L'ETUDE

Après avoir reformulé le problème posé (§ 1) il s'agit de définir les principes de constitution des modules A.C. en fonction du cadre de l'engagement et de la culture militaire française (§ 2) ; puis de proposer une structure adaptable aux différentes situations (§ 3) ; enfin d'établir quelles sont les rôles et tâches des cellules constitutives des modules A.C. (§ 4)

§ 1. TRAVAIL DEMANDE - REFORMULATION

Il s'agit d'étudier pour les niveaux subordonnés au CEMA ; et en fonction des différents types de conflits et de cadres d'engagement (multinational, national, etc.) :

- les modules A.C. tout au long de la chaîne hiérarchique engagée dans une opération.

- les tâches et les liaisons internes et externes de ces modules.

- les qualifications des personnels (sans étudier leur statut).

§ 2. PRINCIPES DE CONSTITUTION DES STRUCTURES A.C.

Ces principes (§C) découlent du cadre de l'engagement (§A) et de la culture militaire (§B) française.

- 21 Cadre de l'engagement. CONSEQUENCES DE L'INTERALLIE SUR NOS STRUCTURES

La multiplicité des types de missions possibles impose la souplesse dans la définition du volume et la constitution même des modules A.C. A chaque conflit sa structure A.C.

211. Organisation, commandement et Affaires Civiles alliées.

La liste des conflits possibles nous montre que les cadres d'engagement sont les suivants :

- a. "Franco-français"
- b. Bilatéral (essentiellement dans le cadre de nos accords de défense)
- c. OTAN/UEO
- d. ONU

a. Engagement en "franco-français"

Dans ce cas, nous sommes libres de définir la mission du module A.C., sa composition et ses domaines d'action.

b. Cadre bilatéral

Notre module doit prévoir un certain nombre de postes à attribuer au pays allié au sein des différentes cellules.

c. Cadre OTAN / UEO

(1). Remarque préliminaire:

A l'UEO, il n'existe actuellement aucune cellule A.C. Le Corps Européen possède cependant, à son niveau, un bureau CIMIC dont les missions et les domaines de responsabilité sont actuellement activement étudiés à Strasbourg.

(2). Cadre OTAN

Le concept en vigueur à l'OTAN porte le nom de CIMIC (Civil and Military Cooperation). Ce concept est actuellement en train d'évoluer, afin de l'adapter à la nouvelle situation géopolitique.

Notre concept devra donc pouvoir s'adapter à ce bureau G5, sans nécessiter de modifications majeures.

d. Cadre ONU

Dans ce cadre d'engagement, il y a lieu de considérer trois cas possibles:

- (1). Nous devons travailler en coopération avec les Civil Affairs de l'ONU.
- (2). Les Civil Affairs américaines sont prépondérantes, les Etats-Unis étant la "leading nation".

(3). La France est prépondérante et son concept peut être appliqué sans contraintes extérieures.

DEDUCTIONS CONCRETES :

-Notre module A.C. doit pouvoir adapter ses structures à un cadre autonome, bilatéral, UEO, OTAN ou américain.

-Dans un cadre "franco-français": il nous faut disposer de modules A.C. à tous les niveaux de forces envisagés dans la liste des conflits possibles (PCIAT, Div, Regt).

-Dans un cadre ONU: nous devons être en mesure de fournir du personnel compétent dans les cellules onusiennes; à cet effet, il est essentiel que nous ayons la volonté d'investir à long terme dans la formation de personnel apte à s'intégrer dans cet environnement particulier. A titre d'exemple, les anglais autorisent leurs officiers à prendre un congé sans solde et à s'engager temporairement dans les C.A. de l'ONU, le HCR ou l'UNICEF.

-Dans chaque état-major interallié, nous devons être capables de fournir des officiers insérés compétents, de manière à pouvoir obtenir des postes importants.

-Nous devons également être en mesure de faire appel -rapidement-à du personnel spécialisé dans des domaines très variés. Dans ce cas, en l'absence de personnel d'active, il y a lieu de s'adresser au secteur civil en donnant la priorité aux cadres de réserve.

212 Correspondance de nos modules A.C. par rapport aux différents cadres d'engagement

Dans les cas où nous n'évoluons pas dans un milieu purement français, le principe de base consiste à détacher, et si possible insérer, des officiers français en priorité vers les cellules de commandement et de coordination des modules A.C. des échelons alliés, qu'ils soient OTAN, ONU ou purement américains.

Le détachement ou l'insertion d'officiers vers les autres cellules est souhaitable, mais l'importance à accorder à chacune dépendra de chaque cas d'espèce. Chez nos alliés comme chez nous, le volume du module A.C. peut varier fortement en fonction de la mission. C'est pourquoi, nous insisterons tout particulièrement sur les liaisons à réaliser.

La tâche principale de nos officiers consiste à assurer la coordination avec les modules A.C. de nos alliés et de se tenir informés des plans relatifs à la conquête de marchés par nos alliés.

a. Cadre OTAN

Si la France devait mener une intervention dans un cadre OTAN, nous devrions être en mesure d'envoyer des officiers de liaison vers les différents niveaux de commandement OTAN.

(1) Les niveaux qui nous paraissent essentiels pour la liaison et si possible l'insertion sont les suivants:

-un détachement A.C. au niveau du théâtre, auprès du Général "Assistant Chief of Staff for Civil - Military Operations";

-minimum un officier à insérer au sein du bureau A.C. du Corps d'Armée ou de la Division, en fonction des échelons déployés sur le terrain;

-le cas échéant, un officier auprès des bataillons voisins.

(2) L'insertion de personnels compétents en temps de crise ne s'improvise pas. Des spécialistes d'active ou de réserve devraient pouvoir participer aux stages CIMIC de l'OTAN, ainsi qu'aux exercices importants.

b. Cadre ONU

(1) Si nous sommes appelés à travailler dans un cadre ONU, au sein duquel les A. C. onusiennes sont prépondérantes, nous devons pouvoir fournir des détachements de liaison auprès des différents niveaux de commandement et des cellules de coordination déployés par l'ONU. De plus, comme nous l'avons déjà mentionné, nous devons avoir la volonté d'investir à long terme dans ces organismes, à l'instar de nos alliés anglo-saxons.

(2) Si les américains sont prépondérants, nous devons également être en mesure d'envoyer des détachements de liaison auprès des différents niveaux de commandement américains, mais nous devons aussi être capables d'insérer des officiers compétents dans leurs cellules A.C.

c. Remarque

Quelque soit le cas de figure envisagé, nous devons travailler en étroite coordination avec les principales organisations humanitaires, telles le Comité International de la Croix Rouge et le Haut Commissariat aux Réfugiés. Ceci ne s'improvise pas non plus, et il est nécessaire de faire participer des militaires français, issus du cadre d'active et de réserve, aux stages et colloques organisés par ces organismes, afin d'apprendre à mieux connaître non seulement leur façon de travailler, mais aussi les hommes qui occupent les fonctions importantes.

CADRE DE L'ENGAGEMENT DES AFFAIRES CIVILES

	DEFINITION	LIEU	CARACTERISTIQUES	CADRE	STRUC TURE SELON PCIAT	OBJECTIFS	PRIORITES
S 0	Catastrophe naturelle ou technologique	S 01: France S 02: Etranger			1, 2 et 3		AC
S 1	Conflit régional ne mettant pas en cause nos intérêts vitaux	Europe Méditerranée Moyen-Orient (-> 7000km)	S 11: Avec troupes au sol S 12: Sans troupes au sol	Avec Alliés	3 et 4		P1: Combat P2: AC
S 2	Conflit régional pouvant mettre en cause nos intérêts vitaux	Europe (-> 5000 km)	Menace nucléaire	OTAN ou UEO	3 et 4		P1: Combat P2: AC
S 3	Atteinte à l'intégrité du territoire national hors métropole	DOM-TOM (-> 20000 km)		France seule	1		P1: Combat P2: AC
S 4	Mise en oeuvre d'accords de défense bilatéraux		Coordination avec les pays où nous avons des forces prépositionnées ou avec les voisins du pays en cause	S 41: France seule S 42: Dans un cadre ONU	1 et 2		P1: Combat P2: AC
S 5	Opération en faveur de la paix et du droit international	En tout endroit de la planète avec une plus forte occurrence en Afrique		Au plan politique: ONU, OSCE Au plan militaire: OTAN, UEO. France seule ou action internationale.	1, 3 et 4	Protection des populations Rétablissement paix civile et remise en fonctionnement des institutions Humanitaire, interposition, contrôle des frontières	P1: AC P2: Combat
S 6	Conflit majeur en Europe Occidentale			OTAN et UEO	3 et 4		P1: Combat P2: AC

Légende:

- 1= action franco-française
- 2= action dans un cadre bilatéral
- 3= action dans un cadre OTAN/UEO
- 4= action dans un cadre ONU

- 22 Culture militaire française.

Nous ne partons pas de rien. Des habitudes, des capacités parfois des rigidités fondent nos modes d'action.

- L'aptitude à l'immersion dans le pays de nos troupes ne doit pas être sclérosée par l'apparition d'un domaine réservé à des spécialistes. Cette aptitude conjuguée avec une armée aux moyens toujours comptés limite le volume des personnels A.C.

- Par la force des choses la nécessité de créer des structures A.C. ne semblent pour l'instant vraiment apparue qu'à l'Armée de Terre.

- Eduqué dans l'idée des droits de l'homme et donc naturellement enclin à l'aide aux populations, le militaire français est beaucoup plus réticent à mélanger les genres et à participer directement à la conquête de marchés. Il semble important de distinguer nettement les A.C. chargés de l'évaluation des besoins pour la reconstruction d'un pays dévasté, des services en charge de la prospection de contrats économiques.

- Enfin au sein même de l'état-major il faut redouter l'apparition d'un " esprit de bureau ". Certains Bureaux convaincus d'être en charge de la mission noble peuvent chercher à se décharger des tâches A.C. dont la coordination relève pourtant de leur compétence. A l'inverse le Bureau A.C. peut être tenté de s'accaparer des tâches hors de son domaine, voire de devenir un état dans l'état.

- 23 Principes.

C'est pourquoi l'esprit qui doit prévaloir à la constitution et au fonctionnement de cette organisation réside en : interarmisation, souplesse, unicité.

- Interarmisation.

La diversité et la spécificité des qualifications requises imposent généralement une interarmisation du bureau A.C. L'ensemble des forces armées, des services communs et l'active comme la réserve, voire des civils doivent pouvoir être pourvoyeurs.

- Souplesse.

Le module A.C. existe dans tous les cas au PCIAT et au PC de zone arrière. Pour les autres niveaux, c'est le scénario et / ou le cadre engagement qui conditionne l'existence des modules. ainsi dans un cadre franco-français ou bilatéral, le module A.C. n'existe au niveau division et secteur que pour les scénarios 02 et 5. Dans un cadre ONU, OTAN, US où nos forces seraient sous OPCON ces cellules existeraient aux niveaux subordonnés au cas où nos alliés les déploieraient.

Ce sont donc le volume des forces engagées, la mission et le niveau de l'état-major qui font varier le volume des modules et la place du bureau A.C. par rapport aux autres bureaux de l'état-major. Par exemple le bureau A.C. pourra au cours de la même opération doubler ou diminuer de moitié et d'autre part assurer des missions de coordination impliquant un certain nombre de bureaux ou encore uniquement conseiller les autres bureaux.

- Unicité.

Le bureau A.C. ne doit en aucun cas comporter des cellules autres que celles nécessaires à la tâche de conception et de coopération civilo-militaire. Il doit favoriser l'aptitude traditionnelle des unités françaises à " l'immersion dans le pays " en coordonnant et suscitant des actions afin de renforcer l'efficacité de l'ensemble. En effet il n'y a pas d'une part des actions militaires et d'autre part des actions d'environnement, mais une interaction entre celles-ci.

Aussi c'est toute la chaîne hiérarchique qui doit être imprégnée de la notion A.C. et considérer que les A.C. appartiennent à l'opération au même titre qu'une action de combat. C'est l'ensemble de l'état-major qui conçoit et conduit l'opération qu'elle soit à dominante A.C. ou pas. A l'inverse il n'y a pas d'opération sans un volet A.C. auquel le B5 devra être associé.

Ainsi pour la plupart des tâches relevant du domaine A.C. le B 5 exercera une fonction de recensement et de hiérarchisation des besoins, d'initiateur des propositions d'action par les forces, mais pourra laisser à un autre bureau du PC ou de l'état-major la fonction de coordination et de commandement de l'action. Ce pourrait par exemple être le cas de l'organisation d'un convoi de ravitaillement au profit de populations civiles.

S'inscrivant dans le cadre d'opérations militaires l'action des A.C. vise aussi au rétablissement d'une vie normale dans le pays considéré. Les A.C. participent par une évaluation et une synthèse de situation à développer les conditions favorisant la reconstruction ultérieure du pays.

§ 3 STRUCTURE DES MODULES AFFAIRES CIVILES

-A Cellules au niveau du PCIAT

Remarques générales :

- Les rôles des cellules sont détaillés au § 4.
- Dans tous les cas où nos forces sont engagées hors territoire national le niveau P2 en anglais est exigé de chaque chef de cellule.
- La connaissance du pays concerné est très recommandée.
- L'expérience, parfois une qualification dans le domaine A.C. demeurent souhaitables voire indispensables à certains postes.
- Pour le cas S12 (voir annexe §21) seules les cellules 1 et 5 seront représentées.
- Dans les tableaux qui suivent voir l'annexe §21 pour les colonnes scénarios et cadre.
- Les experts, quand ils ne peuvent être fournis par l'active sont fournis en priorité par les ministères.

1. Cellule commandement et coopération civilo militaire

fonction	scénario	cadre	qualification
chef du module A.C	tous	1.2.3.4.	Officier breveté. Expérience A.C.
rédacteurs de 1 à 3 officiers	(3 Off. pour S 02 et S 5. 1 à 2 Off pour les autres S)	1.2.3.4.	DEM
Expert administration	tous sauf S 01 et S3	1.2.3.4.	Expert en administration publique

2. Cellule juridique et justice

fonction	scénario	cadre	qualification
conseiller juridique	tous	1.2.3.4.	Expert juridique
adjoint		1.2.3.4.	Officier de gendarmerie DEM

3. Cellule sécurité publique

fonction	scénario	cadre	qualification
chef cellule	tous	1.2.3.4.	Officier de gendarmerie DEM
adjoint		1.2.3.4.	

4. Cellule secours aux populations

fonction	scénario	cadre	qualification
chef cellule	tous	1.2.3.4.	DEM. P2 Anglais. Logisticien pour S 1.2.3.4.
adjoint	S 0 et S 5.	1.2.3.4.	Logisticien qualifié
adjoint	S 0 et S 5.	1.2.3.4.	Sapeur ou ingénieur des travaux maritimes.

5. Cellule économie-infra

fonction	scénario	cadre	qualification
experts (au moins un dès le début de l'opération)	tous	1.2.3.4.	Experts des domaines économique et infrastructure

6. Cellule liaison interprètes et officiers insérés.

fonction	scénario	cadre	qualification
chef cellule liaison auprès du COMTHEATRE allié	tous sauf S01 et S3	3 et 4	Officier supérieur qualifié et aptitude à la langue considérée.
officier inséré dans la cellule allié coopération civilo militaire	tous sauf S01 et S3	3 et 4	Officier qualifié CIMIC et aptitude à la langue considérée.
officier inséré dans la cellule allié plans de reconstruction	tous sauf S01 et S3	3 et 4	Officier qualifié CIMIC et aptitude à la langue considérée.
officier de liaison	tous sauf S01 et S3	1 et 2	Officier supérieur qualifié CIMIC et aptitude à la langue considérée.
interprètes	tous sauf S01 et S3	3 et 4	Au minimum 1 linguiste français et recrutement d'autochtones.

7. Cellule secrétariat documentation

fonction	scénario	cadre	qualification
chef secrétariat	tous	1.2.3.4.	Sous-officier secrétariat état-major
adjoint	tous	1.2.3.4.	Sous-officier secrétariat état-major
secrétaire	tous	1.2.3.4.	Secrétaire-conducteur
secrétaire	tous	1.2.3.4.	Secrétaire-conducteur

-B Cellules aux niveaux subordonnés au PCIAT

Ces cellules sont à créer au PC de zone arrière pour tous les scénarios, aux PC de division de secteur ou d'unités autonomes pour les scénarios 02 et 5 ; et chaque fois que nos forces se trouvent sous OPCON d'alliés qui déploient des cellules A.C. à ce niveau. Il n'y a pas de cellules A.C. à ce niveau pour S 12.

Remarques générales :

- Les rôles des cellules sont détaillés au § 4.
- Dans tous les cas où nos forces sont engagées hors territoire national le niveau P2 en anglais est exigé de chaque chef de cellule.
- La connaissance du pays concerné est très recommandé.
- L'expérience parfois une qualification dans le domaine A.C. demeure souhaitable voire indispensable à certains postes.
- Dans les tableaux qui suivent voir l'annexe pour les colonnes scénarios et cadre.
- Les experts, quand ils ne peuvent être fournis par l'active sont fournis en priorité par les ministères.

1. Cellule commandement et coopération civilo militaire

fonction	scénario	qualification
chef du module A.C	tous	DEM
adjoint		DEM

2. Cellule juridique et justice

fonction	scénario	qualification
conseiller juridique	tous	officier de gendarmerie

3. Cellule sécurité publique

fonction	scénario	qualification
chef cellule	tous	sous-officier de gendarmerie

4. Cellule secours aux populations

fonction	scénario	qualification
chef cellule	tous	officier
adjoint		sous-officier
adjoint		sous-officier

5. Cellule économie-infra

fonction	scénario	qualification
chef cellule	tous	Expert des domaines économique et infrastructure

6. Cellule liaison interprètes et officiers insérés.

fonction	scénario	cadre	qualification
officier inséré dans la cellule alliée de commandement et de coopération civilo militaire	tous	3 et 4	Officier qualifié CIMIC et aptitude à la langue considérée.
adjoint (eventuellement)	tous	3 et 4	Officier qualifié CIMIC et aptitude à la langue considérée.

7. Cellule secrétariat documentation

fonction	scénario	cadre	qualification
chef secrétariat	tous	1.2.3.4.	Sous-officier secrétariat état-major
adjoint	tous	1.2.3.4.	Sous-officier secrétariat état-major
secrétaire	tous	1.2.3.4.	Secrétaire-conducteur
secrétaire	tous	1.2.3.4.	Secrétaire-conducteur

**Répartition possible des TACHES AFFAIRES CIVILES dans
les différentes cellules**
au niveau PCIAT

Légende :

- A : domaine dont B5 a la charge de la coordination
- B : domaine dans lequel B5 n'est que partie prenante

Tâches	A	B
● COMMANDEMENT ET COOPERATION CIVILO-MILITAIRE		
- Faciliter le traitement des problèmes locaux (administratifs, juridiques et religieux)	X	
- Liaison avec les A.C. de l'O.N.U., l'O.T.A.N., (liaison avec cellules ④ et ⑥)	X	
- Recensement des autorités civiles (+ vérification)	X	
- Bilan et hiérarchisation des besoins	X	
- Identifier les ressources locales		X
- Définir les modalités de recrutement de la main d'œuvre civile et en particulier des interprètes locaux	X	
- Implantation des forces amies		X
- Commission conjointe pour le maintien du processus de paix		X
- Coordination avec ONG, CICR, UNHCR (soutien et appui) (liaison avec cellule ④)	X	
- Faire le bilan de l'opération civilo-militaire	X	
- Conseiller le commandement à propos de l'impact des opérations sur les civils		X
- Information des populations		X
- Politique médiatique du SIRPA		X
- Coordonner les actions civilo-militaires		X
- Rédiger l'annexe A.C. de l'ordre d'opération	X	
- Rédiger les ordres permanents A.C.	X	
- Etablir les compte-rendus A.C.	X	
- Exercer le contrôle technique de la fonction A.C.	X	
- Etablir les rapports périodiques concernant les A.C.	X	
- Responsabilité de l'information et de l'entraînement du personnel dans le domaine des A.C.	X	
- Etat des lieux dans les domaines administratif et juridique (liaison avec cellule ②)	X	
- Définition des modèles administratif et juridique à appliquer (liaison avec cellules ② et ③)		X
- Organisation des élections libres (liaison avec cellules ② et ③)	X	
- Remise en œuvre de la structure juridique (liaison avec cellule ②)	X	
- Contribuer au redémarrage du système de finances locales		X
- Remise en état des systèmes scolaire et culturel (liaison avec cellule ④)		X
- Planification de la remise en état du pays (liaison avec cellule ②)		X
- Création, le cas échéant, de forces de police locale (liaison avec cellules ② et ③)		X

Rôle de la cellule COMMANDEMENT ET COOPERATION CIVILO-MILITAIRE:

Elle commande et coordonne les cellules A.C.

Elle conseille le COMThéâtre pour tout ce qui concerne la fonction A.C. relative aux opérations en cours et propose la rédaction des ordres correspondants.

Elle établit les bilans et compte-rendus d'activités et exerce le contrôle technique des actions conduites sous le label A.C. par les participants nationaux.

Elle participe à la coordination civilo-militaire en établissant les contacts nécessaires avec :

- les correspondants des A.C. des autres instances internationales,
- les organisations humanitaires présentes sur le théâtre,
- les autorités administratives, judiciaires et religieuses de la zone.

La cellule recense les besoins de tous ordres à satisfaire et les hiérarchise.

Elle fait également le point sur les ressources locales disponibles.

Elle participe à la remise en œuvre des structures administratives, juridiques, financières, culturelles, scolaires, hospitalières et médiatiques ainsi qu'à l'organisation des élections démocratiques.

Tâches	A	B
② JURIDIQUE ET JUSTICE		
- Veiller à l'application du droit international (blessés civils et militaires, PG, monuments,...)	X	
- Mise sur pied et direction des camps de prisonniers de guerre (CICR,...)		X
- Rédaction des règles d'engagement et de comportement		X
- Conseiller juridique du COMThéâtre	X	
- Règlement des différends juridiques armée-civils	X	
- Coordination avec les instances du tribunal de La Haye (droit international et crimes de guerre)	X	
- Prévôté (missions, responsabilités,...) <i>(liaison avec cellule ③)</i>		X
- Echanges des blessés, prisonniers et morts		X
- Etat des lieux du système judiciaire <i>(liaison avec cellule ①)</i>	X	
- Définition des modèles administratif et juridique à appliquer <i>(liaison avec cellules ① et ③)</i>		X
- Organisation des élections libres <i>(liaison avec cellules ① et ③)</i>	X	
- Remise en œuvre de la structure juridique <i>(liaison avec cellule ①)</i>	X	
- Planification de la remise en état du pays <i>(liaison avec cellule ①)</i>		X
- Création, le cas échéant, de forces de police locale <i>(liaison avec cellules ① et ③)</i>		X

Rôle de la cellule JURIDIQUE ET JUSTICE:

Elle est chargée de veiller au respect des règles du droit international et des conventions internationales et propose la rédaction des règles d'engagement et de comportement.

Elle participe à la mise en œuvre des camps de prisonniers, aux échanges de prisonniers de guerre et veille au respect de la dignité humaine à l'égard de l'ensemble de la population.

Indépendamment des missions de la prévôté, elle conseille le COMThéâtre pour les tâches A.C. à leur confier. De même, elle suit le règlement des différends juridiques dans lesquels les forces sont impliquées.

En liaison avec la cellule Commandement et Coordination Civilo-Militaire, elle participe à la remise en état des structures locales dans l'intérêt des populations.

Tâches	A	B
⑥ SECURITE PUBLIQUE		
- Prévôté (missions, responsabilités,...) <i>(liaison avec cellule ②)</i>		X
- Coordination avec les forces de police locale		X
- Renseignement d'ordre public et sur l'état d'esprit de la population		X
- Définition des mesures de sécurité		X
- Recensement des infractions aux droits de l'homme et rédaction des constats	X	
- Etat des lieux de la sécurité publique	X	
- Définition des modèles administratif et juridique à appliquer <i>(liaison avec cellules ① et ②)</i>		X
- Organisation des élections libres, dans le domaine de la sécurité <i>(liaison avec cellules ① et ②)</i>	X	
- Planification de la remise en état du pays		X
- Création, le cas échéant, de forces de police locale <i>(liaison avec cellules ① et ②)</i>		X

Rôle de la cellule SECURITE PUBLIQUE :

Elle propose les missions dévolues à la prévôté en dehors des missions spécifiques et renseigne le commandement sur les problèmes de sécurité.

Elle participe à la remise en œuvre des structures de sécurité publique.

Sous mandat international, elle participe à l'encadrement des forces de police locale et veille à la conformité de leur action. Elle constate les infractions aux droits de l'homme.

Tâches	A	B
⑦ SECOURS AUX POPULATIONS		
- Gestion des réfugiés (recensement, camps)	X	
- Aide de 1 ^o urgence		X
- Assistance médicale		X
- Organisation des EVASAN		X
- Enterrement des morts civils		X
- Protection de la population (dépollution, abris, ...)		X
- Soutien en alimentation (nourriture, eau)		X
- Soutien en hébergement		X
- Soutien scolaire et culturel <i>(liaison avec cellule ①)</i>		X
- Escorte de convois		X
- Fourniture de besoins vitaux en énergie		X
- Liaison avec les A.C. de l'O.N.U., l'O.T.A.N., <i>(liaison avec cellules ① et ⑥)</i>	X	
- Liaison avec ONG, CICR, UNHCR (soutien et appui) <i>(liaison avec cellule ①)</i>	X	
- Coordonner l'emploi de la main d'œuvre civile <i>(liaison avec cellule ⑤)</i>	X	

Rôle de la cellule SECOURS AUX POPULATIONS :

Elle assure la gestion des populations réfugiées et veille notamment à la satisfaction des besoins médicaux et alimentaires les plus urgents. Elle participe à l'organisation des convois, ainsi que de l'hébergement au profit des civils. Elle veille aux dispositions prises pour la dépollution du terrain ainsi que pour l'enterrement des morts. Elle participe à l'organisation des EVASAN.

Elle assure les liaisons avec les A.C. alliées et les ONG dans son domaine.
Elle coordonne l'emploi de main d'œuvre civile travaillant dans ce domaine particulier.

Tâches	A	B
⑤ ECONOMIE - INFRASTRUCTURE		
- Etat des lieux	X	
- Recensement des ressources humaines, naturelles et techniques	X	
- Définition des priorités	X	
- Coordonner l'emploi de la main d'œuvre civile (liaison avec cellule ④)	X	

Rôle de la cellule ECONOMIE - INFRASTRUCTURE :

Elle fait l'état des lieux et procède au recensement des ressources en vue de la remise en marche de l'activité économique.

Elle coordonne l'emploi de main d'œuvre civile travaillant dans ce domaine particulier.

Tâches	A	B
⑥ LIAISON - INTERPRETE		
- Liaison avec les A.C. de l'O.N.U., l'O.T.A.N., (liaison avec cellules ① et ④)	X	
- Interprétariat		X

Rôle de la cellule LIAISON - INTERPRETE:

Rattachée le cas échéant à la cellule ①, elle a pour rôle d'assurer la liaison avec les A.C. alliées et fournir les interprètes nécessaires à titre permanent.

Pour les missions ponctuelles, elle peut être renforcée par la cellule "liaison-interprète" de l'état-major.

Tâches	A	B
⑦ SECRETARIAT - DOCUMENTATION		
- Diffusion, au sein du module A.C., des messages "arrivée" et transmission des messages "départ"	X	
- Liaison avec les autres secrétariats du P.C.I.A.T.	X	
- Recueil et détention de la documentation nécessaire au module A.C.	X	
- Gestion des tableaux de bord et du journal de marche du module A.C.	X	

Rôle de la cellule SECRETARIAT - DOCUMENTATION:

Outre le traitement des messages ("arrivée" et "départ"), elle reste en liaison avec les autres secrétariats du P.C.

Elle est responsable de la documentation nécessaire au module.

Elle détient et actualise les tableaux de bord et le journal de marche du module.

Répartition possible des TACHES AFFAIRES CIVILES dans les différentes cellules

au niveau : - DIV, SECTEUR (ou RGT, BAT, CIE autonome) = scénarios 0 et 5
- Z. Arr = tous scénarios

Nota : En fonction de la situation, donc de l'importance relative des modules, certains d'entre eux pourront être regroupés.

Légende :		
- A : domaine dont B5 a la charge de la coordination		
- B : domaine dans lequel B5 n'est que partie prenante		
Tâches	A	B
① COMMANDEMENT ET COOPERATION CIVILO-MILITAIRE		
- Faciliter le traitement des problèmes locaux (administratifs, juridiques et religieux)	X	
- Recensement des autorités civiles (+ vérification)	X	
- Bilan et hiérarchisation des besoins	X	
- Identifier les ressources locales		X
- Implantation des forces amies		X
- Commission conjointe pour le maintien du processus de paix		X
- Coordination avec ONG, CICR, UNHCR (soutien et appui) <i>(liaison avec cellule ④)</i>	X	
- Faire le bilan de l'opération civilo-militaire	X	
- Conseiller le commandement à propos de l'impact des opérations sur les civils		X
- Information des populations		X
- Coordonner les actions civilo-militaires		X
- Rédiger l'annexe A.C. de l'ordre d'opération	X	
- Rédiger les ordres permanents A.C.	X	
- Etablir les compte-rendus A.C.	X	
- Exercer le contrôle technique de la fonction A.C.	X	
- Etablir les rapports périodiques concernant les A.C.	X	
- Responsabilité de l'information et de l'entraînement du personnel dans le domaine des A.C.	X	
- Etat des lieux dans les domaines administratif et juridique <i>(liaison avec cellule ②)</i>	X	
- Organisation matérielle des élections libres <i>(liaison avec cellules ② et ③)</i>		X
- Remise en état des systèmes scolaire et culturel <i>(liaison avec cellule ④)</i>		X

Rôle de la cellule COMMANDEMENT ET COOPERATION CIVILO-MILITAIRE :

Elle commande et coordonne les cellules A.C.

Elle conseille le chef pour tout ce qui concerne la fonction A.C. relative aux opérations en cours et propose la rédaction des ordres correspondants.

Elle établit les bilans et compte-rendus d'activités et exerce le contrôle technique des actions conduites sous le label A.C. par les participants nationaux.

Elle participe à la coordination civilo-militaire en établissant les contacts nécessaires avec :

- les organisations humanitaires présentes sur le théâtre,
- les autorités administratives, judiciaires et religieuses de la zone.

La cellule recense les besoins de tous ordres à satisfaire et les hiérarchise.
Elle fait également le point sur les ressources locales disponibles.
Elle participe à la remise en œuvre des structures administrative, culturelle, scolaire et hospitalière ainsi qu'à l'organisation des élections démocratiques.

Tâches	A	B
② JURIDIQUE ET JUSTICE		
- Veiller à l'application du droit international (blessés civils et militaires, PG, monuments,...)	X	
- Conseiller juridique du chef, le cas échéant	X	
- Règlement des différends juridiques armée-civils	X	
- Prévôté (missions, responsabilités,...)		X
- Echanges des blessés, prisonniers et morts		X
- Etat des lieux dans le domaine judiciaire	X	
- Organisation matérielle des élections libres		X

Rôle de la cellule JURIDIQUE ET JUSTICE :

Elle est chargée de veiller au respect des règles du droit international et des conventions internationales.

Elle participe aux échanges des prisonniers de guerre et veille au respect de la dignité humaine à l'égard de l'ensemble de la population.

Elle suit le règlement des différends juridiques dans lesquels les forces sont impliquées.

Tâches	A	B
③ SECURITE PUBLIQUE		
- Prévôté (missions, responsabilités,...)		X
- Coordination avec les forces de police locale		X
- Renseignement d'ordre public et sur l'état d'esprit de la population		X
- Définition des mesures de sécurité		X
- Recensement des infractions aux droits de l'homme et rédaction des constats	X	
- Etat des lieux de la sécurité publique	X	
- Organisation matérielle des élections libres		X

Rôle de la cellule SECURITE PUBLIQUE:

Elle propose les missions dévolues à la prévôté en dehors des missions spécifiques et renseigne le commandement sur les problèmes de sécurité.

Elle participe à la remise en œuvre des structures de sécurité publique.

Elle constate les infractions aux droits de l'homme.

Tâches	A	B
④ SECOURS AUX POPULATIONS		
- Gestion des réfugiés (recensement, camps)	X	
- Aide de 1° urgence		X
- Assistance médicale		X
- Organisation des EVASAN		X
- Enterrement des morts civils		X
- Protection de la population (dépollution, abris, ...)		X
- Soutien en alimentation (nourriture, eau)		X
- Soutien en hébergement		X
- Soutien scolaire et culturel	X	
- Escorte de convois		X
- Fourniture de besoins vitaux en énergie		X
- Liaison avec ONG, CICR, UNHCR (soutien et appui) <i>(liaison avec cellule ①)</i>	X	
- Coordonner l'emploi de la main d'œuvre civile <i>(liaison avec cellule ⑤)</i>	X	

Rôle de la cellule SECOURS AUX POPULATIONS:

Elle assure la gestion des populations réfugiées et veille notamment à la satisfaction des besoins médicaux et alimentaires les plus urgents. Elle participe à l'organisation des convois, ainsi que de l'hébergement au profit des civils. Elle veille aux dispositions prises pour la dépollution du terrain ainsi que pour l'enterrement des morts. Elle participe à l'organisation des EVASAN.

Elle assure les liaisons avec les ONG dans son domaine.

Elle coordonne l'emploi de main d'œuvre civile travaillant dans ce domaine particulier.

Tâches	A	B
⑥ ECONOMIE-INFRA.		
- Etat des lieux	X	
- Recensement des ressources humaines, naturelles et techniques	X	
- Définition des priorités		X
- Coordonner l'emploi de la main d'œuvre civile <i>(liaison avec cellule ④)</i>	X	

Rôle de la cellule :

Elle fait l'état des lieux et procède au recensement des ressources en vue de la remise en marche de l'activité économique.

Elle coordonne l'emploi de main d'œuvre civile travaillant dans ce domaine particulier.

Tâches	A	B
⑥ LIAISON-INTERPRETE		
- Interprétariat		X

Rôle de la cellule LIAISON-INTERPRETE:

Créée le cas échéant, elle a pour rôle d'assurer la liaison avec les A.C. alliées et fournir les interprètes nécessaires à titre permanent.

Pour les missions ponctuelles, elle peut être renforcée par la cellule "liaison-interprète" de l'état-major.

Tâches	A	B
⑦ SECRETARIAT - DOCUMENTATION		
- Diffusion, au sein du module A.C., des messages "arrivée" et transmission des messages "départ"	X	
- Liaison avec les autres secrétariats du P.C.	X	
- Recueil et détention de la documentation nécessaire au module A.C.	X	
- Gestion des tableaux de bord et du journal de marche du module A.C.	X	

Rôle de la cellule SECRETARIAT - DOCUMENTATION :

Outre le traitement des messages ("arrivée" et "départ"), elle reste en liaison avec les autres secrétariats du P.C.

Elle est responsable de la documentation nécessaire au module.

Elle détient et actualise les tableaux de bord et le journal de marche du module.